

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 21 Juillet 2015

Corps unique de psychologues de l'Education nationale, le MEN s'engage.....enfin !



3 Juillet 2015

Sommaire :

- Le MEN décide officiellement la création du corps commun
- Communiqué de presse du Groupe des 9 organisations de psychologues
- Communiqué commun SNES et SNUIPP (FSU)

Par un communiqué de presse en date du 1er Juillet, le MEN a annoncé officiellement sa volonté de créer un corps unique de psychologues de l'Education nationale réunissant, les psychologues des écoles, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO.

<http://www.education.gouv.fr/cid91124/creation-d-un-corps-unique-de-psychologues-de-l-educ>
Cette création est l'aboutissement d'une revendication de plus de 30 ans portée par le SNES et la FSU depuis sa création.

Dans le second degré elle est la traduction d'une bataille menée sans relâche par les collègues et les élus du SNES pour affirmer sans ambiguïté le rôle de psychologue des co-psy, la nécessité de reconnaître leur qualification au sein du système éducatif non seulement sur l'aide à l'élaboration des projets d'avenir mais sur la contribution au développement harmonieux de la personnalité et à la réussite scolaire.

Lors des discussions qui se sont déroulées depuis 18 mois, le SNES a porté clairement des revendications ambitieuses pour ce futur corps, notamment face à ceux qui avaient annoncé d'emblée qu'ils n'y étaient pas favorables et avaient d'autres projets d'évolution pour les Co-Psy et les DCIO en lien avec le SPRO !

Il est un peu facile aujourd'hui de dire que cette décision ne change rien !

Rappelons nous, en Novembre 2013, quand certains conseillers du cabinet très sensibles aux thèses de l'ARF et de l'implication complète des personnels dans le SPRO, nous promettaient un avenir fait de décentralisation des CIO, de négation de notre titre de psychologue et de mise des copsy sous une double tutelle état / Région ! Qui a protesté à ce moment là et a fait basculer la position du MEN vers une reconnaissance des missions institutionnelles des CIO ?

Certes, dans les projets du MEN plusieurs points sont à améliorer. Mais ils traduisent enfin sa volonté de voir liée la psychologie, le rapport aux savoirs et l'orientation, au bénéfice des élèves et des étudiants et de la lutte contre les inégalités sociales. Ils concrétisent la fin d'une injustice en permettant aux copsy d'accéder à la hors classe et de voir les débuts de carrière accélérés. Le SNES ne peut que s'en féliciter et continuera à peser pour obtenir de nouveaux progrès notamment pour les directeurs

Communiqué commun des 9 organisations de psychologues de l'EN



ACOPF : Association des conseillers d'orientation psychologues de France

AÉPU : Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités

AFPEN : Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

SE-UNSA : Syndicat des Enseignants - UNSA



SFP : Société Française de Psychologie

SNES-FSU : Syndicat National des Enseignants du second degré

SNP : Syndicat National des Psychologues



SNUipp-FSU : Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et

PEGC - FSU

CREATION D'UN CORPS UNIQUE DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avancée historique : le ministère s'engage



Les 9 organisations de psychologues de l'Éducation nationale, réunies le 1^{er} juillet 2015, se félicitent de l'engagement du ministère pris ce jour par la ministre Madame Najat VALLAUD-BELKACEM dans la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale, regroupant les psychologues du premier degré, les conseillers d'orientation-psychologues, et les Directeurs de CIO.



Cette décision pérennise la place de la psychologie dans le système éducatif et renforce le rôle des psychologues auprès des élèves, des familles, des équipes enseignantes et de leurs partenaires.



Les organisations apprécient positivement la volonté du ministère de reconnaître les missions pleines et entières des psychologues de l'Éducation nationale du premier comme du second degré par la création de ce corps unique.



Le groupe des neuf organisations restera attentif à la traduction réglementaire de cette décision.



Une parution du décret dès le printemps 2016 permettra la constitution de ce corps unique de psychologues au sein de l'Éducation nationale au 1^{er} septembre 2016 et la mise en œuvre du nouveau recrutement des psychologues de l'Éducation nationale dès 2017.



Communiqué commun SNES et SNUIPP FSU

Jeudi 2 juillet 2015

Communiqué commun

La création d'un corps de psychologues de l'Education nationale regroupant psychologues des écoles, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO vient d'être officiellement annoncée par le ministère.

Cette revendication ancienne, portée par la FSU depuis sa création et par plusieurs associations et organisations de psychologues, est enfin entendue !

Le SNES et le SNUIPP apprécient positivement la volonté du MEN de mieux reconnaître l'apport des psychologues de l'éducation nationale, du premier comme du second degré, avec les spécificités qui sont les leurs : proposer de l'aide et de l'accompagnement psychologiques, prévenir les difficultés et le décrochage, favoriser l'adaptation et les transitions entre cycles, contribuer à l'élaboration des projets scolaires et professionnels des adolescents, participer au travail des équipes pluri-professionnelles au sein du service public d'éducation.

Cette évolution doit s'accompagner dans les mois qui viennent de la rédaction d'un décret statutaire actant les équilibres patiemment construits durant les 18 mois de discussions au sein du chantier métiers. Il reste encore des points à préciser pour le cursus de formation post concours, situé après le master 2 de psychologie, les conditions du changement statutaire pour les actuels psychologues des écoles détenteurs du statut de professeur d'école, l'architecture du nouveau corps notamment la revalorisation de la fonction de DCIO

La FSU regrette que la grille indiciaire retenue ne tienne pas compte de l'élévation du niveau de recrutement, sauf pour les premiers échelons et que les régimes indemnitaires n'aient pas été harmonisés par le haut. Si l'objectif est de tendre vers un meilleur équilibre, des engagements sont nécessaires.

Face à toutes les tentatives d'externalisation et de décentralisation des fonctions de psychologue, en particulier dans le second degré, la décision de création du corps unique conforte la place et le rôle des psychologues dans le système éducatif. Elle doit déboucher sur une revalorisation significative des psychologues du premier degré, des copsy et des DCIO actuellement en fonction et d'une augmentation conséquente des recrutements afin de remplacer les départs en retraite et d'améliorer la prise en charge au sein des RASED et des CIO.